

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Développement économique local,  
commerce et emploi »

Conseil municipal du 22 septembre 2014  
Séance du 4 septembre 2014

## 25 Foire aux Marrons 2014 - organisation d'une tombola et d'un jeu concours « lâcher de ballons » gratuits

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Lors de la prochaine foire aux Marrons du 2 novembre 2014, sera organisée, comme chaque année, une tombola ouverte à tous les visiteurs de la foire et dont la participation est gratuite.

10.000 bulletins seront distribués avant la date de la foire par les commerçants de Creil et le jour même par les commerçants participants ainsi qu'à plusieurs endroits bien identifiés sur le périmètre de la foire. Les bulletins de participation seront à déposer dans les urnes situées sur le périmètre de la foire.

Un tirage au sort désignera les gagnants des lots mis en jeu, à savoir :

- 2 voyages pour deux personnes,
- 20 soirées spectacles pour deux personnes,
- des bons restaurants,
- des bons d'achats valables dans les commerces et sur les marchés de Creil.

L'ensemble de ces lots représente une valeur globale d'environ 11 600 €.

Sera également organisé un lâcher de ballons siglés « Creil ». La distribution gratuite des 5 000 bulletins de participation sous forme de carte postale se fera dans les écoles de Creil et le jour même sur le stand. Les gagnants dont les ballons auront parcouru les plus grandes distances se partageront 10 bons d'achats dans les commerces de Creil d'une valeur globale prévisionnelle de 640 €.

1/2

# maintenant !

L'organisation de la tombola et du lâcher de ballons nécessite certaines démarches administratives et, le cas échéant, le dépôt du règlement auprès d'un huissier de justice, l'organisation du tirage au sort, ainsi que l'achat des différents lots ou l'acquisition des bons d'achat. Les dépenses y afférentes sont prévues au budget de la ville pour un montant prévisionnel d'environ 12 240,00 €.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de ces jeux.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Développement économique local, commerce et emploi », en date du 4 septembre 2014,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39**

Pour : **39**

Contre : **0**

Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de la tombola gratuite et du lâcher de ballons lors de la foire aux marrons 2014 et à signer tous les documents y afférents.

**Article 2** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 6714/91/DE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 SEP. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le **30/09/2014**

et publication ou notification le **23/09/2014**

CREIL le **30/09/2014**.....

**LE MAIRE**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Faluy